



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 4 MARS 2024

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 26  
- Pouvoirs : 3  
- Excusé(e)s : /  
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 26 Février 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la salle des Fêtes à Communay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.  
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s : Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Robert POLONI, Bettina VOIRIN (Ternay)

Pouvoirs : Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)  
M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)  
Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

Excusé : /  
Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

N°2024-15-7.5.4 04/03/2024	Modification composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité
-------------------------------	--

**Pierre BALLELIO, Président, rappelle à l'assemblée que :**

- Vu** l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération n°45.08 du 28 avril 2008 instituant la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CAPH) ;
- Vu** la délibération n°2020-104 du conseil communautaire du 20 juillet 2020 relative à la désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité ;
- Vu** le bureau communautaire du 19 février 2024 ;

**Considérant** que cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;

**Considérant** qu'elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;

**Considérant** le décès de Monsieur René WINTRICH ;

**Considérant** qu'il convient de remplacer Monsieur René WINTRICH au sein de cette commission ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

- **REPLACE** au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité Monsieur René WINTRICH par Monsieur Michel MOULIN ;
- **DIT** que cette commission est désormais composée des membres suivants :

- Pour le collège des élus :

Monsieur	SIBOURD	Gérard	COMMUNAY
Madame	JACQUET	Lauredana	CHAPONNAY
Monsieur	SAUZE	Jean-Luc	MARENNES
<b>Monsieur</b>	<b>MOULIN</b>	<b>Michel</b>	<b>SAINT SYMPHORIEN D'OZON</b>
Madame	TOURNEBIZE	Monique	SEREZIN DU RHONE
Monsieur	BLANC	Maurice	SIMANDRES
Madame	RENAUDIN	Angéline	TERNAY

- Pour le collège des associations et représentants d'usagers :

Monsieur	JOURDAN	Jacky	SIMANDRES
Monsieur	TOUZET	Philippe	ST SYMPHORIEN D'OZON

Télétransmise en Préfecture le - 8 MARS 2024  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le - 8 MARS 2024

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président

